

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012

Date : 7 novembre 2012

HEURE	REMARQUES
9 h	Reprise de l'audience du 6 novembre 2012
9 h 01	<u>M^c Vincent Regnault (Gaz Métro) produit :</u> B-0105 : présentation power point intitulée « modifications tarifaires relatives aux interruptions » - pièce Gaz Métro-3, document 2
9 h 01	<u>Affirmation solennelle :</u> <u>Jean-Benoit Trahan</u> , chef de service, tarification, 1717, du Havre, Montréal <u>Mathieu Béland</u> , chef de service, gestion des actifs et intégrité du réseau, 1717, du Havre, Montréal Témoins du panel 2 portant sur les retraits interdits
9 h 02	Adoption de la preuve en chef de Gaz Métro portant sur les retraits interdits par les témoins Trahan et Béland
9 h 04	Présentation de la preuve en chef de Gaz Métro portant sur les retraits interdits par le témoin Trahan
9 h 19	Fin de la présentation de la preuve en chef de Gaz Métro portant sur les retraits interdits par le témoin Trahan
9 h 20	Contre-interrogatoire des témoins Trahan et Béland par M ^c Éric David pour OC
9 h 32	Intervention de M ^c Regnault (il croit que la dernière question de M ^c David devrait être adressée à l'entreprise et non au présent panel – Il suggère de procéder par voie d'engagement)
9 h 33	Réplique de M ^c David
9 h 34	M ^c Turgeon juge la question pertinente
9 h 35	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Trahan et Béland par M ^c Éric David pour OC
9 h 37	<u>Engagement n^o 3 de SCGM</u> : indiquer si, dans le passé, Gaz Métro a déjà entrepris un recours tel qu'évoqué à la page 7 de la pièce Gaz Métro-3, document 1. Si oui, combien de fois et en quelle(s) année(s) (demandé par OC)
9 h 39	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Trahan et Béland par M ^c Éric David pour OC
9 h 40	Fin du contre-interrogatoire des témoins Trahan et Béland par M ^c David
9 h 40	Contre-interrogatoire des témoins Trahan et Béland par M ^c Dominique Neuman pour S.É./AQLPA
9 h 49	Fin du contre-interrogatoire des témoins Trahan et Béland par M ^c Neuman
9 h 50	Contre-interrogatoire des témoins Trahan et Béland par M ^c Steve Cadrin pour l'UMQ
9 h 53	Intervention de M ^c Regnault à l'effet qu'il traitera de cette question lors de son argumentation
9 h 53	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Trahan et Béland par M ^c Steve Cadrin pour l'UMQ
10 h 07	Fin du contre-interrogatoire des témoins Trahan et Béland par M ^c Cadrin
10 h 07	Interrogatoire des témoins Trahan et Béland par M ^c Louis Legault pour la Régie

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012

Date : 7 novembre 2012

HEURE	REMARQUES
10 h 30	<u>Engagement n° 4 de SCGM</u> : relativement à la pièce A-0041, fournir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ les volumes de gaz réellement interrompus, ceux qui n'ont pas eu accès à du gaz de dépannage ou du gaz d'appoint ou des retraits interdits; ➤ les volumes de gaz d'appoint pour éviter une interruption; ➤ les volumes des retraits interdits. (demandé par la Régie)
10 h 32	Poursuite de l'interrogatoire des témoins Trahan et Béland par M ^e Louis Legault pour la Régie
10 h 42	Question de précision par Me Marc Turgeon au témoin Trahan
10 h 44	Poursuite de l'interrogatoire des témoins Trahan et Béland par M ^e Louis Legault pour la Régie
10 h 52	<u>M^e Legault produit</u> : <u>A-0044</u> : Avenant n° 1 au contrat de services au tarif D ₅ de Fibrek provenant du dossier R-3825, pièce B-0008, Gaz Métro-1, document 3, page 6
10 h 53	Poursuite de l'interrogatoire des témoins Trahan et Béland par M ^e Louis Legault pour la Régie
11 h 02	Fin de l'interrogatoire des témoins Trahan et Béland par M ^e Legault
11 h 02	Les témoins Trahan et Béland sont libérés
11 h 02	L'audience est suspendue
11 h 18	Reprise de l'audience
11 h 18	M ^e Turgeon demande à M ^e Regnault s'il faut considérer que la preuve de Gaz Métro est terminée, sauf en ce qui a trait aux réponses aux engagements?
11 h 18	M ^e Regnault répond par l'affirmative et indique que les réponses aux engagements restants seront déposées dès que possible, idéalement avant son argumentation prévue demain matin
11 h 19	M ^e Éric David (OC) présente son témoin : Mme Brigid Rowan
11 h 19	<u>Affirmation solennelle</u> : <u>Brigid Rowan</u> , économiste en matière énergétique, 34 King Est, suite 1102, Toronto, Ontario
11 h 20	Adoption de la preuve d'OC par le témoin Rowan
11 h 21	<u>M^e David produit</u> : <u>C-OC-0015</u> : Appendix 1 révisé en date du 7 novembre 2012
11 h 22	Interrogatoire du témoin Rowan par M ^e David
11 h 56	Fin de l'interrogatoire du témoin Rowan par M ^e David
11 h 57	Contre-interrogatoire du témoin Rowan par M ^e Vincent Regnault pour Gaz Métro
12 h 11	Fin du contre-interrogatoire du témoin Rowan par M ^e Regnault
12 h 12	Pas d'interrogatoire du témoin Rowan par M ^e Louis Legault pour la Régie

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012

Date : 7 novembre 2012

HEURE	REMARQUES
12 h 12	Le témoin Rowan est libéré
12 h 13	<u>M^e Legault produit</u> : A-0045 : questions adressées au procureur de Gaz Métro
12 h 13	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h 15
13 h 17	Reprise de l'audience
13 h 17	M ^e Regnault souligne avoir discuté avec M ^e Legault et que ce dernier lui a indiqué que l'engagement numéro 3 était couvert par les questions produites avant le dîner sous la cote A-0045. Il demande si on peut considérer que l'engagement numéro 3 est annulé?
13 h 18	M ^e Legault indique que si Gaz Métro répond à l'engagement numéro 3, elle répondra, par le fait même à la question 5 de la pièce A-0045
13 h 19	M ^e Turgeon fait part que le fait de couvrir cette question dans la plaidoirie de Gaz Métro constituera à la fois la réponse à l'engagement numéro 3 ainsi que la réponse à la question 5 de la pièce A-0045
13 h 19	M ^e Turgeon informe du calendrier pour la poursuite de l'audience. Cet après-midi, il n'y aura que la présentation de la preuve de l'ACIG. Les preuves de S.É./AQLPA et l'UMQ seront présentées demain et les plaidoiries ainsi que la réplique seront entendues vendredi
13 h 20	M ^e Guy Sarault (ACIG) présente son témoin : M. Bernard Otis
13 h 20	<u>Affirmation solennelle</u> : Bernard Otis, consultant et analyste pour l'ACIG, 3149, chemin Round Bay, Ayer's Cliff, Québec
13 h 21	Adoption de la preuve de l'ACIG par le témoin Otis
13 h 22	<u>M^e Sarault produit</u> : C-ACIG-0013 : présentation power point de l'ACIG C-ACIG-0014 : graphique intitulé « Growing Marcellus Production » tiré du site Web de Union Gas
13 h 25	Présentation de la preuve de l'ACIG par le témoin Otis
13 h 40	Fin de la présentation de la preuve de l'ACIG par le témoin Otis
13 h 43	Contre-interrogatoire du témoin Otis par M ^e Pierre Grenier pour TCPL
13 h 52	<u>M^e Grenier produit</u> : C-TCPL-0046 : article paru dans le journal The Gazette, édition du 7 novembre 2012 et intitulé « Immense oil, gas resources in Alberta shale : study »
13 h 52	<u>Objection par M^e Regnault</u> à la production de ce document (le témoin n'a pas connaissance de ces chiffres-là)
13 h 53	Représentations de M ^e Sarault en ce qui a trait à la production de ce document
13 h 55	Réplique de M ^e Grenier
13 h 57	Réplique de M ^e Regnault

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012

Date : 7 novembre 2012

HEURE	REMARQUES
13 h 58	M ^e Turgeon fait part que la Régie accepte ce document, mais que son contenu ne pourra être mis en preuve
13 h 59	Poursuite du contre-interrogatoire du témoin Otis par M ^e Pierre Grenier pour TCPL
14 h 24	<u>Objection par M^e Sarault</u> (le témoin Otis a déjà répondu maintes fois à cette question – qu'on passe à une autre ligne de questions)
14 h 25	Réplique de M ^e Grenier
14 h 25	Poursuite du contre-interrogatoire du témoin Otis par M ^e Pierre Grenier pour TCPL
14 h 39	Fin du contre-interrogatoire du témoin Otis par M ^e Grenier
14 h 42	Pas de contre-interrogatoire du témoin Otis par M ^e Vincent Regnault pour Gaz Métro
14 h 42	Interrogatoire du témoin Otis par M ^e Louis Legault pour la Régie
14 h 58	Fin de l'interrogatoire du témoin Otis par M ^e Legault
14 h 58	Le témoin Otis est libéré
14 h 59	M ^e Turgeon annonce qu'il donnera demain des instructions supplémentaires en ce qui a trait aux plaidoiries
14 h 59	L'audience est ajournée au 8 novembre 2012 à 9 h
	<p style="text-align: right;"><i>Johanne Leblais</i> , greffière-audicière</p>

LISTE DES TÉMOINS

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012

Date : 7 novembre 2012

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Jean-Benoit Trahan	2012/11/07
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Chef de service, tarification	
ADRESSE :	1717, du Havre Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Mathieu Béland	2012/11/07
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Chef de service, gestion des actifs et intégrité du réseau	
ADRESSE :	1717, du Havre Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Brigid Rowan	2012/11/07
ENTREPRISE :	Témoign pour OC	
PROFESSION :	Économiste en matière énergétique	
ADRESSE :	34 King Est, suite 1102 Toronto, Ontario	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Bernard Otis	2012/11/07
ENTREPRISE :	Témoign de l'ACIG	
PROFESSION :	Consultant et analyste pour l'ACIG	
ADRESSE :	3149, chemin Round Bay Ayer's Cliff, Québec	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 7 NOVEMBRE 2012

DOSSIER : R-3809-2012

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2012

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : M^e Marc Turgeon (Président de la formation), de même que M. Jean-François Viau et M^{me} Françoise Gagnon

Le procureur de la Régie est : M^e Louis Legault

La requérante est :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)

Représentée par M^e Vincent Regnault

Les intervenants sont :

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)

Représentée par M^e Guy Sarault

~~absent~~ AM l'arrivée à 11h ⁴⁵) présent PM

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI)

Représentée par M^e André Turmel

absent AM et PM

GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE (GRAME)

Représenté par M^e Geneviève Paquet

absente AM et PM

OPTION CONSOMMATEUR (OC)

Représentée par M^e Éric David

présent AM et PM

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Représenté par M^e Franklin S. Gertler

absent AM et PM

REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (RNCREQ)

Représenté par M^e Annie Gariépy

absente AM et PM

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (S.É./AQLPA)

Représenté par M^e Dominique Neuman

présent AM et PM

TRANSCANADA ENERGY LTD. (TCE)

Représentée par M^e Pierre Grenier

présent AM et PM

TRANSCANADA PIPELINES LIMITED (TCPL)

Représentée par M^e Pierre Grenier

présent AM et PM

UNION DES CONSOMMATEURS (UC)

Représentée par M^e Hélène Sicard

absente AM et PM

Début: 9h

Reprise: 13h ¹⁷

Dîner: 12h ¹³

Après-midi: 14h ⁵⁹

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Représentée par M^e Steve Cadrin

présent Am + Pm

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.